

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 1^{ER} mai 2023, à 19 heures 15 minutes, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) : Mesdames Suzanne Jutras et Kim Munkittrick, Messieurs Guy Lapointe, Martin Loubier, Jonatan Audet et Gaétan Roy.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Drolet, directeur général est présent.

CETTE SÉANCE DU CONSEIL EST ENREGISTRÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2023-05-85

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE, ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

2023-05-86

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DES DOSSIERS

Les résolutions adoptées le 3 avril ont été expédiées le 2023-04-04. Les paiements ont été expédiés le 2023-04-05. Les fourches pour palettes ont été commandées par Pascal Sévigny le 4 avril 2023

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MAIRE ROBERT GLADU

- 3 avril : conseil municipal
- 4 avril : équipe de développement HSF
- 11 avril : atelier PRMHH à la MRC
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 18 avril : C.A. du CLD du HSF (vidéo-conférence)
- 19 avril : conseil de la MRC
- 19 avril : fermeture café Bla-Bla
- 20 avril : rencontre directrice Transport HSF au bureau
- 20 avril : souper cabane à sucre – maires de la MRC
- 22 avril : AGA TMI au centre communautaire
- 24 avril : stratégie PRMHH de la MRC
- 24 avril : atelier de travail du conseil
- 25 avril : comité sécurité publique à la MRC
- 26 avril : PDZA à Cookshire
- 27 avril ; Service intermunicipal LSHLC (vidéo-conférence)

LA CONSEILLÈRE KIM MUNKITTRICK, SIÈGE NO. 1

- 3 avril : conseil municipal
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 24 avril : atelier de travail du conseil

LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE NO. 2

- 3 avril : conseil municipal
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 13 avril : bénévolat à la bibliothèque
- 20 avril : Régie incendie
- 24 avril : atelier de travail du conseil
- 26 avril : PDZA à Cookshire
- 27 avril : C.A du Transport HSF

LE CONSEILLER MARTIN LOUBIER, SIÈGE NO. 3

- 3 avril : conseil municipal
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 24 avril : atelier de travail du conseil

LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE NO. 4

- 2 avril : Ruralité
- 3 avril : conseil municipal
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 18 avril : AGA du Journal du HSF
- 20 avril : CDC du HSF à East-Angus
- 24 avril : atelier de travail du conseil
- 27 avril : matières résiduelles à Scotstown

LE CONSEILLER JONATAN AUDET, SIÈGE NO. 5

- 3 avril : conseil municipal
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 24 avril : atelier de travail du conseil

LE CONSEILLER GAÉTAN ROY, SIÈGE NO. 6

- 3 avril : conseil municipal
- 12 avril : atelier de travail OBNL
- 24 avril : atelier de travail du conseil

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI
7.1 LE REFLET DU CANTON DE LINGWICK

CONSIDÉRANT la demande présentée par le journal communautaire Le Reflet du Canton de Lingwick;

2023-05-87

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkitrick

ET RÉSOLU de payer l'adhésion 2023 au montant de 250\$ ce qui donne le droit de faire paraître les articles municipaux.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 2 mai 2023 au centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE

2023-05-88

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de payer la cotisation annuelle au montant de 70\$ au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 GALA DE LA POLYVALENTE LSL

Considérant l'invitation lancée par la polyvalente Louis-Saint-Laurent pour le gala des mérites scolaires le 18 mai prochain, gala qui souligne aussi le 50^e de la polyvalente;

2023-05-89

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de payer les frais de déplacement des élus qui pourront assister à ce gala

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 CENTRE CULTUREL OSCAR-DHU

Considérant qu'en 2024, il y aura la commémoration du 150^e anniversaire du décès de James Ross qui fut le premier maire de Lingwick et le premier député de Compton en 1867;

Considérant que le centre culturel Oscar-Dhu demande une subvention dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de commémoration;

2023-05-90

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de subvention présentée par le Centre culturel Oscar-Dhu dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de commémoration et de présenter une lettre d'appui au comité de sélection de projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5 MARCHÉ PUBLIC DE LINGWICK

Reporté à l'ajournement

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
8.1 SIGNATAIRE DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2023-05-91

ET RÉSOLU QUE monsieur Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer les chèques émis, les transactions électroniques (Accès D) et tout document pour et au nom du Canton de Lingwick, à compter du 2 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Sylvain Drolet au poste de directeur général et greffier-trésorier à compter du 24 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2023-05-92

ET RÉSOLU QUE monsieur Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier soit nommé premier responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le directeur commente la situation financière à l'effet que certains postes budgétaires sont déjà en manque de disponibilité mais que l'ensemble du budget général respecte l'évolution pour la fin avril 2023. Une intervention du conseiller Jonathan Audet rajoute qu'il est du devoir des membres du conseil de suivre l'évolution de la situation financière.

8.4 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES D'AVRIL 2023

2023-05-93

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202300195 au chèque déboursé numéro 20230256 soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 68 797.72 \$ et de 30 082.26 \$ pour les salaires du mois d'avril des employés et des élus. Ces listes sont réputées faire partie intégrante du procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 COMMUNICATION D'INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI VISANT LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Le Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens² (ci-après le « Règlement ») oblige les municipalités à communiquer certaines informations en lien avec les mises en place du cadre légal institué par la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que son règlement d'application³.

Plus précisément, en vertu du Règlement, les municipalités doivent fournir, au plus tard le 15 mai de chaque année, pour l'année civile précédente, les renseignements suivants:

- Le nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire ou d'un médecin : **Aucun**

- Le nombre de chiens soumis à un examen d'un médecin vétérinaire : **Aucun**
- Le nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité après avoir considéré le rapport d'un médecin vétérinaire ou pour avoir infligé une blessure à une personne ou à un animal : **Aucun**
- Le nombre de chiens que la municipalité a ordonné de faire euthanasier pour avoir infligé une blessure grave ou causé la mort d'une personne, ou en raison d'autres circonstances le justifiant : **Aucun**
- Le nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité : **66**
- Le nombre de chiens enregistrés dont le poids est de 20 kg ou plus : **Inconnu**
- Le nombre de chiens enregistrés déclarés potentiellement dangereux : **Aucun**

8.6 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2022

Les états financiers 2022 vérifiés, présentés et déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés et vérificateurs mandatés par la municipalité du Canton de Lingwick, indiquent les résultats suivants:

- Les revenus de fonctionnement et les revenus d'investissement se chiffrent à **1 126 501 \$** et les charges incluant l'amortissement des immobilisations sont de **1 324 493 \$**.
- En tenant compte de l'amortissement des immobilisations, de la cession d'immobilisation, du remboursement de la dette à long terme et des affectations, le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de **49 003 \$**.

Le total de la valeur des actifs de la municipalité est de **3 411 249 \$**

Note : Informations financières consolidées signifient qu'aux informations municipales s'ajoutent les informations nous concernant au niveau de la Régie incendie des Rivières.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Revenus	2021	2022
Taxes	777 323 \$	756 264 \$
Compensation tenant lieu de taxes	13 047 \$	13 300 \$
Transferts	296 032 \$	474 039 \$
Services rendus	13 043 \$	24 576 \$
Imposition des droits	26 822 \$	31 556 \$
Amendes et pénalités	425 \$	135 \$
Autres revenus d'intérêts	11 282 \$	6 925 \$
Autres revenus	(580) \$	1 050 \$
Revenus d'investissement		
	1 137 394 \$	1 307 845 \$
Charges	2021	2022
Administration générale	272 019 \$	312 846 \$
Sécurité publique	180 021 \$	158 158 \$
Transport	477 681 \$	559 879 \$
Hygiène du milieu	129 417 \$	135 761 \$
Santé et bien-être	1 250 \$	232 \$
Aménagement, urbanisme et développement	43 314 \$	61 954 \$
Loisirs et culture	94 280 \$	102 871 \$
Frais de financement	3 201 \$	2 452 \$
Amortissement des immobilisations		

	1 201 183 \$	1 334 153 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(63 789) \$	(26 308) \$
Conciliation a des fin fiscales financement et affectations (net)	(-) \$	(22 695) \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(63 789) \$	(49 003) \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2021	2022
Actifs financiers	645 233 \$	446 466 \$
Passifs	(183 607) \$	(209 547) \$
Actifs financiers nets	461 626 \$	236 919 \$
Actifs non financiers	2 949 575 \$	3 141 317 \$
Excédent accumulé	3 411 201 \$	3 411 249 \$

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

	2021	2022
Excédent de fonctionnement non affecté	268 488 \$	118 640 \$
Excédent de fonctionnement affecté	126 665 \$	52 563 \$
Réserves financières et fonds réservés	150 000 \$	150 000 \$
Surplus	545 153 \$	321 203 \$
Financement des investissements en cours	13 920 \$	
Investissements nets dans les immobilisations et autres actifs	2 852 128 \$	3 090 046 \$
Total de l'excédent accumulé	3 411 201 \$	3 411 249 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2023-05-94

ET RÉSOLU de déposer et d'accepter le rapport financier pour l'année 2022 ainsi que le rapport du vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7 PONT MCVETTY-MCKENZIE

Ajournement

8.8 HANGAR AU 9 FONTAINEBLEAU

Ajournement

8.9 ÉGLISE CHALMERS

Ajournement

9. PAUSE SANTÉ

La séance est suspendue de 19h55 à 20h00.

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de sujet de discussion

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE
11.1 ACHAT DE PORTE-LAMES À BIT ROTATIVES

2023-05-95

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU d'acheter 2 porte-lames à bit chez J-N- Denis au coût de 795\$ l'unité pour la niveleuse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 VENTE ÉQUIPEMENTS USAGÉS

2023-05- 96

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de faire les réparations nécessaires pour la plateforme de coupe du tracteur avant la disposition et de publier par soumission ces deux éléments à disposer.

Une remorque, essieu simple, roues de 12 pouces de 89 pouces X 53 pouces,
Un tracteur de marque John Deere modèle LT 160 2005.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU
12.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 372-2023 INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le directeur général présente et explique le but du règlement.

Le conseiller Jonathan Audet donne avis de motion qu'a la prochaine séance du conseil, il proposera pour adoption le règlement 372-2023 établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité du Canton de Lingwick.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

12.2 TOILETTES PORTATIVES

Le directeur général commente la requête pour la location de deux toilettes portatives pour installation à l'abri permanent du 8 juin au 11 septembre 2023 soit toilette régulière avec lavabo pour un montant de 1985.00 incluant le service d'entretien une fois semaine, livraison et récupération.

2023-05-97

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de faire la location de deux toilettes tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 NOMINATION AU COMITÉ ENVIRONNEMENTAL DE LA MRC DU HSF

2023-05-98

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe
ET RÉSOLU de nommer madame Suzanne Jutras comme représentante de la municipalité
du Canton de Lingwick auprès du comité environnement de la MRC

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 FORMATION DE L'INSPECTRICE

2023-05-99

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Audet
ET RÉSOLU de payer les formations suivantes, dispensées par la COMBEQ, Zonage
agricole au coût de 599\$ et Droits acquis et les régimes de tolérances au coût de 320\$ à
l'intention de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.2 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 374-2023 MODIFICATION AU ZONAGE ZONE
M-4**

Le directeur général présente et explique le but du règlement 374-2023 suite à une
demande de changement à la grille de spécification de la zone M-4 pour faire l'ajout de
l'usage C-3, véhicule motorisé et l'usage C-5, extensif.

Le conseiller Guy Lapointe donne avis de motion pour adoption du règlement 374-2023
modifiant le règlement de zonage pour la zone M-4.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 374-2023 MODIFICATION AU ZONAGE
ZONE M-4**

Fait à la fin de la rencontre

2023-05- 100

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe
ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement 374-2023 modifiant le règlement
de zonage pour la zone M-4

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation

13.3 RÈGLEMENT 375-2023 MODIFICATION AU ZONAGE ZONE VIL-1

AJOURNEMENT

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LINGWICK

Le conseiller Guy Lapointe dépose le rapport annuel de la bibliothèque de Lingwick qui fait état du nombre d'abonnés, du nombre d'activités, du nombre de prêts de documents

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée et sera archivée.

16. SUJETS DIVERS

Mon le maire fait un remerciement spécial aux responsables et organisateurs de la Fadoq pour le tournoi de poches du vendredi le 28 avril. Activité qui se voit aidante pour sortir les personnes de l'isolement. L'activité fût un grand succès. De plus, monsieur le maire mentionne que nous allons mettre sous peu à vendre les bancs d'église qui ne sont aucunement utilisés.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

M. Ward demande des explications concernant le règlement modifiant la zone M-4; En réponse à cette question le projet de règlement se devait d'être accepté à la suite de l'avis de motion. (se rapporter au point 13.2 pour la décision)_.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est ajournée à 20h35 au lundi 8 mai 20h00 :

Certificat de crédit numéro 2023-05-01

Je soussignée, Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu
Maire

Sylvain Drolet
Directeur général et greffier-trésorier